DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20211119-lmc100000022903-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/11/2021
Réception Préfet : 25/11/2021
Publication RAAD : 25/11/0221

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/11/19-4/01**

OBJET : Renforcement de la politique de prévention des expulsions : convention pour le renforcement temporaire des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (C.C.A.P.E.X.)

La France traverse une situation sanitaire (COVID-19), sociale et économique depuis plusieurs mois entrainant notamment pour les locataires modestes des difficultés accrues pour payer leur loyer.

Afin d'éviter la précarisation de ces locataires, ainsi que de leurs bailleurs et prévenir les expulsions locatives, le Gouvernement et les Départements font concourir leurs efforts dans le cadre de la stratégie pauvreté, par la mise en place de différentes mesures et dispositifs de sortie de crise. Parmi ces dispositifs, il y a notamment l'allongement de la durée de la trêve hivernale suspendant les procédures d'expulsions et l'indemnisation des propriétaires, la mise en place d'équipes mobiles de prévention des expulsions, d'un fonds national d'aide aux impayés locatifs et d'un projet de renforcement temporaire des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (C.C.A.P.E.X.).

Ce dernier est financé à hauteur de 3,7 millions d'euros à l'échelle nationale.
L'objectif de cette commission, coprésidée par les représentants du Préfet et du Président du Conseil départemental, est d'examiner les dossiers complexes au cas par cas, en associant les acteurs concernés (représentants de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Action Logement, Maisons départementales des Solidarités (M.D.S.), associations d'insertion par le logement, associations des usagers etc.), afin d'aider les ménages en difficulté à trouver une solution à leur situation, le plus en amont possible de la procédure.

Elle permet de rendre plus cohérent le traitement d'un dossier aux différents stades de la procédure d'expulsion.

Au-delà de l'examen des situations individuelles, les C.C.A.P.E.X. ont pour rôle de coordonner, d'évaluer et de piloter le dispositif départemental de prévention des expulsions locatives défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D), piloté par le Département et qui a fait l'objet d'une adoption récente par l'Assemblée départementale, ainsi que la charte des expulsions locatives, afin de coordonner tous les outils disponibles pour prévenir une expulsion.

Le renforcement des C.C.A.P.E.X. se traduit à travers le recrutement de chargés de mission sortie de crise-prévention des expulsions, pour une durée de 2 ans au sein des Conseils départementaux ou des Agences Départementales d'Information pour le Logement (A.D.I.L.) .

Le Département de Seine-et-Marne a souhaité porter ce projet car il s'inscrit dans la politique ambitieuse que mène le Département en matière d'habitat et en terme d'insertion par le logement (Fond de Solidarité Logement, dispositifs d'insertion par le logement etc.). Il s'inscrit par ailleurs dans la lignée des axes portés dans le cadre du P.D.A.L.H.P.D..

Par cette action, le Département renforce sa fonction de copilote des C.C.A.P.E.X., l'activité de celle-ci. s'étant densifiée récemment suite à la crise sanitaire (allongement de la trêve hivernale, mise en place d'équipes mobiles de prévention des expulsions etc.).
Il s'agit donc d'un moyen complémentaire qui contribuera au renforcement du rôle de chef de file du Département dans la prévention et la lutte contre les expulsions, et s'inscrit dans le cadre du schéma des solidarités 2019-2024 porté par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité (D.G.A.S.) en rendant notamment plus efficace la politique de prévention des expulsions menée jusqu'à aujourd'hui.

Le poste de chargé de mission sera rattaché au sein de la D.G.A.S. à la Direction Insertion Habitat et Cohésion Sociale (service Habitat), en charge du co-pilotage du 8ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées dont la prévention des expulsions est un des axes forts.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 10,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable (D.A.L.O.),

VU la loi n°2009-326 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions.

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la mise en œuvre de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (A.L.U.R.),

VU le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.),

VU l'avis favorable du Comité Régional de l'Hébergement et du Logement (C.R.H.H.) en date du 15 avril 2021 relatif au projet du huitième P.D.A.L.H.P.D. de Seine-et-Marne,

Vu l'instruction gouvernementale du 26 avril 2021 relative à la préparation de la fin de la période hivernale et à la prévention des expulsions, du 3ème plan d'actions interministériel de prévention des expulsions locatives et des dispositifs d'aide à la sortie de crise, en matière de prévention des expulsions prévus en 2021 et 2022,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 mai 2021 approuvant le 8ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver le projet de convention relatif au financement par l'Etat d'un poste de chargé de mission sortie de crise-prévention des expulsions, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.
Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne